Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-200067569-20260321-CM_210326_05AR-DE

Département du MORBIHAN
Arrondissement de VANNES

Commune de **CARENTOIR**

CARENTOIR

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du samedi 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à onze heures, le Conseil municipal de la Commune de CARENTOIR, dûment convoqué, s'est réuni salle polyvalente du Bois Vert en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur David NAËL, Maire.

Nombre de conseillers en exercice	27	
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance	27	Date de la convocation
Nombre de votants de la présente délibération	27	16 mars 2026
Délibération	N° DO5 – 16.03.2026	

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance				27
ANTOINE Jean-Michel	**AUBAUD** Youenn	**BAGOT** Anthony	**BOIROT** Axel	**BONNET** Jean, Yves
BORDIER Valérie	**BOUILLO** Anthony	**CHEVAL** Emmanuelle	**CORDUAN** Marie Andrée	**GASCARD** Fabrice
GICQUEL Mickaël	**GICQUEL** Chrystelle	**GILLES** Jean-Michel	**GUÉMENÉ** Claudia	**HAUROGNÉ** Valérie
HERCOUËT Jean Yves	**JOUIN** Patrick	**LORIOT** Viviane	**NAËL** David	**PAYEN** Laëtitia
REMINIAC Élodie	**ROSELIER** Emmanuelle	**SAUNEUF** Aurélia	**TARLET** Raphaël	**TRIMOLET** Mireille
TRUFLEY Jacqueline	**VALLAIS** Romuald			

Secrétaires de séance	Axel **BOIROT**	Aurélia **SAUNEUF**
Ouverture de séance	11H04	

OBJET: ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ENTREPRISE DE TRAVAIL ADAPTÉ « E.T.A Le Bois Jumel »

Vu *le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.315-10, L.315-11, R.315-6 et R.315-11 ;*
Vu *le renouvellement général du Conseil municipal de Carentoir issu du scrutin du 15 mars 2026 ;*
Vu *la demande présentée par la Directrice de l'établissement le Bois Jumel le mardi 17 mars 2026, tendant à désigner les représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration ;*

Considérant qu'après son renouvellement général, chaque conseil municipal doit élire ses délégués ou représentants pour siéger dans les différents établissements publics locaux, syndicats et autres organismes extérieurs dans lesquels la Commune est appelée à être représentée ;

Considérant que le Conseil d'administration de l'Entreprise de Travail Adapté Le Bois Jumel est composé de 12 membres, incluant 3 représentants de la commune (collectivité territoriale de rattachement), dont le Maire ou son représentant, qui assure la présidence de ce Conseil d'administration ;

Considérant également que les représentants de la commune dans ce Conseil d'administration, autres que le maire, sont élus par le Conseil Municipal au scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour, à la majorité relative au second tour le cas échéant.

Monsieur le Maire ayant précisé entendre être membre du Conseil d'administration de l'Entreprise de Travail Adapté (accepte cette fonction de droit), et en assurer la présidence ;

Vu les 2 candidatures présentées pour les autres représentants de la commune ;

Après vote relatif à ces fonctions de représentant de la commune au scrutin public, sur accord à l'unanimité du Conseil municipal ;

Sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés, par 27 voix pour, les conseillers municipaux suivants, pour siéger, en tant que représentants de la Commune, sous la présidence du Maire David NAËL, au Conseil d'administration de l'Entreprise de Travail Adapté *Le Bois Jumel* :
Madame Chrystelle **GICQUEL**, 1ère adjointe et Monsieur Jean-Yves **HERCOUËT**, conseiller municipal.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
David **NAËL**

MAIRIE DE CARENTOIR (56) Morbihan

Les secrétaires de séance,
Axel **BOIROT** & Aurélia **SAUNEUF**